

DECRET N°2006-122 DU 28 MARS 2006

Chargeant Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pour compter du 25 mars 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU** La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU** Le Décret N° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Dans la période du **25 au 31 mars 2006**, Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est chargé de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique absent du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mars 2006

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU